

BONS AIDES CAF et MSA

Allocataires CAF ou MSA, vous avez peut-être droit aux aides nommées ci-dessous :

CAF : « *Bons aide aux temps libres* »

MSA : « *Aide msa accueil de loisirs sans hébergement* »
« *Séjour collectif avec hébergement* »

Si vous avez en votre possession l'un de ses bons, merci de le transmettre à la mairie de Sillery :

- Par mail : inscriptions@sillery.fr
- Ou par voie postale : Mairie – 51500 SILLERY

Attention, si vous avez oublié de le transmettre, aucune réduction ne sera faite après facturation.